

# **Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

70, Boulevard Magenta

75010 Paris

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

70, Boulevard Magenta

75010 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

Aux membres de l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier arrêté le 27 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 18 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

**Bureau International Catholique de l'Enfance**

*BILAN au 31 décembre 2019 en Euros*

ACTIF					PASSIF		
	31/12/19			31/12/18		31/12/19	31/12/18
	Brut	Amort/prov.	Net	Net			
<i>Actif immobilisé</i>					<i>Fonds propres</i>		
Logiciels	25 950	25 950	0	0	Fonds social	967 745	967 745
Matériels et mobiliers de bureau	0		0	0	Report à nouveau	1 681 669	1 311 586
Matériels informatiques	44 987	42 791	2 196	389	Résultat de l'exercice	48 664	370 083
Agencements	45 889	45 682	207	607			
Dépôts de garanties	83 233		83 233	62 336			
<b>Sous-total I</b>	<b>200 059</b>	<b>114 423</b>	<b>85 636</b>	<b>63 332</b>	<b>Sous-total I</b>	<b>2 698 078</b>	<b>2 649 414</b>
<i>Actif circulant</i>					<i>Fonds dédiés</i>	767 295	541 681
Avances et acomptes versés	0		0	0	<i>Dettes</i>		
Autres créances	10 834		10 834	42 673	Dettes fournisseurs	200 884	265 473
Valeurs mobilières de placement	0		0	0	Dettes fiscales et sociales	132 746	98 489
Disponibilités	3 679 313		3 679 313	3 408 440	Autres dettes		2 499
					Ets de crédit		0
<i>Compte de régularisation</i>					<i>Compte de régularisation</i>		
Charges constatées d'avance	22 946		22 946	42 232	Produits constatés d'avance		0
<b>Sous-total II</b>	<b>3 713 093</b>	<b>0</b>	<b>3 713 093</b>	<b>3 493 345</b>	<b>Sous-total II</b>	<b>1 100 925</b>	<b>908 142</b>
Ecarts de conversion Actif	7 274	7 000	274	979	Ecarts de conversion Passif	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 920 426</b>	<b>121 423</b>	<b>3 799 003</b>	<b>3 557 656</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 799 003</b>	<b>3 557 556</b>

Legs notifiés, en cours de réalisation

332 000

**Bureau International Catholique de l'Enfance**

*COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2019 en Euros*

COMPTE DE RESULTAT	2 019	2 018
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 166 506	2 225 785
Legs et donations	148 107	596 297
Subventions	952 239	269 972
Cotisations membres	8 532	8 108
Autres recettes	12 080	19 430
<b>Sous-total I</b>	<b>3 287 464</b>	<b>3 119 592</b>
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 365 463	1 418 231
Salaires et charges sociales	954 338	1 037 554
Subventions attribuées	696 723	354 202
Dotations amortissements et provisions	1 411	13 220
Autres charges	905	
<b>Sous-total II</b>	<b>3 018 840</b>	<b>2 823 207</b>
<b>Résultat d'exploitation I - II</b>	<b>268 624</b>	<b>296 385</b>
Produits financiers	6 430	6 407
Charges financières	19 629	23 516
<b>Résultat financier</b>	<b>-13 199</b>	<b>-17 109</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Report des ressources non utilisées</i>	441 341	363 333
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	648 101	272 526
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>48 665</b>	<b>370 083</b>

**BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2019**

EMPLOIS	Emplois de 2019 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2019(3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		1 570 051
<b>I – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 875 688</b>	<b>1 166 992</b>	<b>1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>2 314 254</b>	<b>2 314 254</b>
<b>1.1. Réalisées en France</b>			<b>1.1. Dons et legs collectés</b>		
- Actions réalisées directement	350 804	333 354	- Dons manuels non affectés	2 121 368	2 121 368
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	44 779	44 779
			- Legs et autres libéralités non affectés	148 107	148 107
			- Legs et autres libéralités affectés		
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>			<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
- Actions réalisées directement	821 823	708 637			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	703 060	125 000			
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>834 469</b>	<b>834 469</b>	<b>2 – AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>300 565</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	834 469	834 469	<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>644 796</b>	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>32 830</b>	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>326 864</b>	<b>311 899</b>			
		<b>2 313 360</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 037 021</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 292 445</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>648 101</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>441 341</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>894</b>
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>48 664</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 733 786</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 733 786</b>	<b>2 315 148</b>
<b>V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 313 360</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 313 360</b>
			<b>Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice</b>		<b>1 570 945</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>Total</b>	<b>0</b>	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public



## **Bureau International Catholique de l'Enfance**

### ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

**Exercice de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU BICE**

**Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)** est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

**La mission sociale du BICE**, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

**Les bureaux du BICE** sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**

**Le rôle du BICE** est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

**Le BICE a constitué en 1987** une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2019 les fonds propres de la fondation sont de 895 KCHF

La Fondation Pro BICE France, constituée en 2015 sous l'égide de la Fondation Caritas France, a collecté 34 K€ en 2019 contre 19K€ en 2018 (dons IFI) et 87 K€ en 2017 (dons ISF). Ses fonds propres au 31 décembre 2019 sont de 112 K€.

## **II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le résultat du BICE pour l'exercice 2019 ressort en excédent de 49 K€ contre 370 K€ en 2018. En 2018 un niveau exceptionnel de legs et donations avait été enregistré (596 K€) alors qu'en 2019 ils n'ont été que de 148 K€.

Si en 2018 le financement de notre principal projet avait été reporté, son encaissement en 2019 a permis de revenir à un niveau de subventions reçues de 952 K€ (contre 270 K€ en 2018). Le Conseil du BICE ayant décidé le financement sur fonds propres de 150 K€ des projets des partenaires, les subventions aux partenaires de terrain (nettes des variations de fonds dédiés, subventions restant à verser) sont ainsi passées de 264 à 904 K€

## **III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et n°2016-07 du 04 novembre 2016 relatifs au plan comptable général.

Il n'a pas été fait recours à la possibilité d'utiliser par anticipation le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

### **1°) Fonds dédiés**

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

## **2°) Enregistrement des dons**

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2019 mais encaissés en janvier 2020 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 187 K€ au 31 12 2019 contre 192 K€ au 31 12 2018.

## **3°) Immobilisations**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements

## **4°) Les créances et stocks**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

## **5°) Les opérations en devises**

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

## **6°) La conversion des comptes de l'établissement suisse**

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2019. Les écarts en résultant ont été inscrits en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève.

## **7°) Fonds associatif**

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

## **8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites**

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

## 9°) Engagement de crédit-bail

Néant

## 10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

### *Répartition des Charges*

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

#### *Frais directement affectés*

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

#### *Frais indirectement affectés*

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

#### IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

##### 1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2018	Investissements	Sorties & change	31 12 2019
Logiciels et internet	25.950			25.950
Agencements	45.889			45.889
Matériel informatique	40.891	2.813	1.283	44.987
<b>Total brut</b>	<b>112.730</b>	<b>2.813</b>	<b>1.283</b>	<b>116.826</b>
Amortissements	31 12 2018	Dotations	Sorties & change	31 12 2019
Logiciels et internet	25.950			25.950
Agencements	45.282	400		45.682
Matériel informatique	40.502	1.011	1.278	42.791
<b>Total amortissements</b>	<b>111.734</b>	<b>1.411</b>	<b>1.278</b>	<b>114.423</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>996</b>			<b>2.403</b>
<b>Dépôts &amp; cautions</b>	<b>62.236</b>	<b>19.024</b>	<b>1.973</b>	<b>83.233</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>63.232</b>			<b>85.636</b>

L'augmentation des dépôts et cautionnements correspond au dépôt de garantie des nouveaux locaux de Genève, le dépôt des anciens locaux devant être remboursé en 2020.

##### 2°) Autres créances : 10.834 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

##### 3°) Valeurs mobilières de placement : néant

Les titres reçus en donation en 2019 ont été vendus en bourse en 2019

##### 4°) Disponibilités : 3.679.313 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (83 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (187 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

##### 5°) Charges constatées d'avance : 22.946 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2019 concernant l'exercice à venir.

## 6°) Les fonds propres

<b>Evolution des fonds propres</b>	<b>Au 31/12/19</b>	<b>Au 31/12/18</b>	<b>Au 31/12/17</b>	<b>Au 31/12/16</b>	<b>Au 31/12/15</b>	<b>Au 31/12/14</b>
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	1.681.669	1.311.586	865.731	393.675	-27.532	123.746
Résultat de l'exercice	48.664	370.083	445.855	472.056	421.207	-151.279
<b>Total fonds propres</b>	<b>2.698.078</b>	<b>2.649.414</b>	<b>2.279.330</b>	<b>1.833.476</b>	<b>1.361.420</b>	<b>940.212</b>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

## 7°) Les fonds dédiés pour 767.295 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>541.681</b>
- Ressources utilisées en 2019	441.341
+ Ressources 2019 restant à utiliser	648.101
Ecart de change	18.854
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>767.295</b>

Les fonds dédiés comprennent 50 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

## 8°) Dettes : 333.630 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

## V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	<b>En France</b>	<b>A l'étranger</b>	<b>Total 2019</b>	<b>Total 2018</b>
Collecte de fonds	2.158.877	7.629	2.166.506	2.225.785
Legs et donations	87.992	60.115	148.107	596.297
Subventions	53.381	898.858	952.239	269.972
Cotisations membres		8.532	8.532	8.108
Autres recettes	12.078	2	12.080	19.430
<b>Total</b>	<b>2.312.328</b>	<b>975.136</b>	<b>3.287.464</b>	<b>3.119.592</b>
<b>Rappel 2018</b>	<b>2.820.372</b>	<b>298.910</b>	<b>3.119.592</b>	

## Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	3.287.464
Produits financiers	6.430
Produits exceptionnels	0
<b>Total des produits du compte de résultat</b>	<b>3.293.894</b>
Diverses charges et produits réaffectés dans le CER	1.449
<b>Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources</b>	<b>3.292.445</b>

## VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2019	% 2019	% 2018
<b>Total ressources</b>	Y compris reprise fonds dédiés	<b>3.734</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	2.524	67.6%	54.7%
Frais de recherche de fonds		834	22.3%	25.9%
Frais de fonctionnement		327	8.8%	8.8%
<i>Résultat</i>		49	1.3%	10.6%

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Justice Juvénile, Bientraitance, Education...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2019	% 2019	%2018
<b>Total ressources</b>	<b>2.314</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	1.167	51%	45%
Frais de recherche de fonds	834	36%	32%
Frais de fonctionnement	312	13%	10%
<i>Variation du solde des ressources</i>	1	0%	12%

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

## **VII AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT**

Au 31 décembre 2019 le BICE emploie (personnel salarié en fonction, à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 13 personnes, soit 11.5 personnes en équivalent temps plein.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	8	6.5
Genève	5	5

### **Bénévoles**

Le Président, la Trésorière, la représentante auprès de l'Unesco et le Directeur financier apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

### **7.2 LEGS EN COURS DE REALISATION**

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2019 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 161 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 348 K€

### **7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

Au 31 décembre 2019, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 246 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

### **7.4 INFORMATIONS DIVERSES**

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 245 et 359 K€.

Le montant global des frais (hors ceux pris directement en charge) remboursés aux administrateurs en 2019, sur justificatif, s'élève à 7 K€. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes est de 17,9 K€ TTC au titre de l'exercice 2019



## **VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les conséquences de la pandémie Covid 19 sont à ce jour difficilement mesurables.

Le BICE a mis en place le télétravail pour l'ensemble de son personnel dès le 16 mars, et n'a pas à ce stade eu recours au chômage partiel. Un certain nombre d'activités prévues dans le cadre des projets du Bice ont été reorientées, en accord avec les bailleurs, pour répondre aux effets de la pandémie sur le terrain. D'autres ont été, au moins temporairement, reportées.

Il y a bien entendu une forte pression, non mesurable à ce jour, sur les ressources issues de la générosité de nos donateurs et la collecte de l'exercice 2020 devrait être en baisse sensible, sans que les actions du BICE et de ses partenaires locaux auprès des enfants en soient réduites pour autant.

De ce fait l'exercice 2020 devrait être nettement déficitaire. Néanmoins la situation financière du BICE lui permet d'affronter cette crise. Le Bice veillera à vérifier avec une fréquence accrue ses prévisions budgétaires et de trésorerie 2020-2021 et, si nécessaire, il procédera à une révision de son plan d'action-plan stratégique en conséquence.